



## Matières interdites dans les bacs

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également beaucoup de points de collecte dans des supermarchés et même dans votre Municipalité.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être apportés en pharmacie pour avoir l'assurance qu'ils soient éliminés de manière environnementale et sécuritaire.
- **Le matériel électrique et électronique** : il existe des filières dédiées pour ce type de matière résiduelle. Vous pouvez les ramener à un distributeur. Vous pouvez également en faire don à une association ou le déposer dans un écocentre. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien cellulaire pour le reconditionner ou le donner à une association.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre bac ordinaire en petite quantité, mais il est préférable de les déposer dans des écocentres.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des écocentres.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés dans un garage ou dans un écocentre. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour s'assurer qu'il reprend bien les anciens pneumatiques.
- **Les cendres chaudes** : assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours. Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes NE DOIVENT JAMAIS être déposées dans les bacs ! Elles peuvent être disposées sur le terrain.

En déposant vos matières résiduelles au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

Pour plus d'information sur les matières acceptées et interdites dans les bacs, consultez le site Internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec) sous l'onglet Services ou téléphonez au 450 774-2450.